

**Département de la Creuse**  
Arrondissement de Guéret  
COMMUNE DE LA CHAPELLE-BALOUE

---

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 MARS 2021**

---

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze mars, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle-Baloue, se sont réunis à 18h00 à la salle Aristide Carteau, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire en date du dix mars, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Membres présents**

- Mme France-Muriel BLANCHE
- M. Jean-Marie BONNEFONT
- Mme Béatrice GOMES
- M. Jean LE ROUX
- M. Jérôme PASDELOU

**Membre absent, excusé et représenté**

- M. Franck MARTIN ayant donné procuration à M. PASDELOU

Au vu du contexte sanitaire, la séance se déroule à huis clos.

La séance démarre à 18h23. Mme la Maire constate que le quorum est atteint.

M. Jérôme PASDELOU est nommé secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Mme la Maire demande aux élus l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant les travaux d'assainissement de la mairie (point 8). La proposition est acceptée à l'unanimité.

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

---

1. Délégations attribuées par le conseil municipal au Maire : révision
2. Organisation des élections partielles
3. Service civique
4. Tarification des frais kilométriques des élus et des agents
5. Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité
6. Titularisation de l'agente administrative
7. Mise en concurrence dans le cadre du remplacement des canalisations fuyardes du réseau AEP
8. Travaux d'assainissement de la mairie
9. Questions diverses

## **1. DÉLÉGATIONS ATTRIBUÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : RÉVISION**

---

Mme la Maire informe le conseil qu'il doit réviser le projet de délibération des attributions qui lui sont accordées, afin de se conformer à la demande de la préfecture. Le texte de loi de référence à prendre en compte est l'article L. 2122-22 du CGCT (cf. site internet Legifrance).

Il s'agit dans un premier temps de déterminer les montants limites fixés par le conseil municipal pour les points suivants :

- 3° : 30.000 € (approuvé à l'unanimité)
- 15° : 70.000 € (approuvé à l'unanimité)
- 16° : 1.000 € (approuvé à l'unanimité)
- 17° : approuvé à l'unanimité dans les termes du projet de délibération.
- 20° : approuvé à l'unanimité dans les termes du projet de délibération.
- 21° : 70.000 € (approuvé à l'unanimité).
- 27° : approuvé à l'unanimité dans les termes du projet de délibération.

Les 3 nouveaux points à réviser sont les suivants :

- 6° : accordé à Mme la Maire (approuvé à l'unanimité)
- 11° : accordé à Mme la Maire (approuvé à l'unanimité)
- 17° : accordé à Mme la Maire dans les termes du projet de délibération (approuvé à l'unanimité)

## **2. ORGANISATION DES ÉLECTIONS PARTIELLES**

---

Les 2 tours d'élections sont maintenues par la préfecture, à savoir les dimanches 21 et 28 mars 2021.

Mme la Maire rappelle aux élus qu'ils ont à préparer le déroulement opérationnel des élections municipales.

Les consignes sanitaires imposent :

- 1 personne à l'entrée pour la désinfection et le contrôle du passage d'un électeur à la fois dans le bureau de vote,
- 1 personne à la distribution des bulletins suivant les conditions sanitaires,
- 3 personnes à l'émargement,
- une désinfection des iso-loirs après chaque passage,
- de prévoir suffisamment de stylos et de lingettes pour les désinfecter,
- de prévoir un stock suffisant de visières, de masques et de gel hydroalcoolique.

Les points d'eau disposeront de savon liquide ou de gel hydroalcoolique.

L'agente administrative se charge de préparer la mise à disposition de la règlette d'émargement et du code électoral.

Le conseil met en place un planning de présence des élus pour les 2 tours :

- MM. MARTIN, BONNEFONT et LE ROUX seront présents le matin, de 8h à 13h.
- M. PASDELOU et MMes GOMES et BLANCHE seront présents l'après-midi, de 13h à 18h.

Les 6 élus seront présents lors du dépouillement.

Au minimum 2 délégués et assesseurs des 2 listes de candidats seront aussi présents dans le bureau de vote. Ils se verront affectés un créneau horaire dans le cadre du bon fonctionnement du bureau de vote lors des 2 tours.

Ce planning de présence sera affiché dans le bureau de vote.

Pour le dépouillement, l'agente administrative sera présente à partir de 17h45.

La proclamation et l'affichage des résultats se feront le soir-même.

La préparation du bureau de vote sera finalisé le vendredi 19 mars par les élus.

### **3. SERVICE CIVIQUE**

---

Dans le cadre de l'embauche d'un jeune en service civique, Mme la Maire précise que la commune a toute latitude de choisir le meilleur des candidats.

Dans ces conditions, le conseil s'accorde à l'unanimité sur la contractualisation d'un service civique d'une durée de 6 mois et de 24 heures par semaine.

Les activités cibles sont : la mise en place de la salle d'archivage, l'assistance à l'entretien des locaux communaux et espaces verts.

Mme la Maire sera la tutrice du service civique.

### **4. TARIFICATION DES FRAIS KILOMÉTRIQUES DES ÉLUS ET DES AGENTS**

---

Mme la Maire rappelle au conseil qu'il serait souhaitable de s'accorder sur une uniformisation des remboursements de frais kilométriques des élus ET des agents dans le cadre d'une délibération unique.

Le conseil approuve à l'unanimité le taux de 0,29 €/km quelle que soit la puissance administrative du véhicule utilisé, pour les élus et les agents communaux.

### **5. PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ**

---

Mme la Maire rappelle au conseil que la commune ne bénéficie actuellement pas d'un droit de préemption dans le cadre d'une sauvegarde des commerces de proximité et de l'artisanat local (articles L.214-1 et suivants du code de l'urbanisme). Les élus considèrent qu'il est indispensable de protéger le commerce de proximité et de préserver la diversité de l'activité commerciale. Dans ce cadre, le conseil décide d'établir un périmètre de

protection en instaurant un droit de préemption dont le périmètre est défini de la manière suivante :

- 300 mètres de rayon autour de la mairie ainsi que
- 300 mètres de rayon autour de l'église.

Après discussions, le conseil approuve à l'unanimité le périmètre envisagé.

## **6. TITULARISATION DE L'AGENTE ADMINISTRATIVE**

---

Mme la Maire informe le conseil que l'agente administrative a été reçue à son concours. Une régularisation arrivera prochainement afin d'uniformiser les indices actuellement différents de l'agente administrative entre les deux communes où elle officie.

Une délibération communale verra le jour ultérieurement afin de régulariser la titularisation de l'agente administrative.

## **7. MISE EN CONCURRENCE DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DES CANALISATIONS FUYARDES DU RÉSEAU AEP**

---

Mme la Maire fait un état du dossier de mise en concurrence en cours dans le cadre du remplacement des canalisations fuyardes. MM. BONNEFONT et PASDELOU prennent tour à tour la parole.

Les subventions de l'AELB sont arrivées à terme. Le dossier d'Infralim est insuffisant du point de vue de la réponse technique et du prix au mètre linéaire (trop élevé pour prétendre à des subventions). Par ailleurs, les entreprises contactées, à savoir VRD eau et Impact Conseil n'ont pas été en mesure de nous fournir des éléments satisfaisants.

Par conséquent, le caractère d'urgence n'étant plus d'actualité, le comité eau et assainissement se propose de continuer à travailler sur ce dossier et d'aller présenter aux bureaux d'études notre projet de renouvellement des canalisations ainsi que son contexte. Nous espérons malgré tout pouvoir bénéficier d'autres subventions à hauteur de 80% (DSIL).

## **8. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA MAIRIE**

---

Mme la Maire introduit le dossier en cours dans le cadre des travaux d'assainissement avec caractère d'urgence compte-tenu des élections qui approchent.

Le conseil valide le dossier de demande de DETR à 50% et de Boost'communes à 20%.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

---

- M. Guillot souhaite déposer du bois sur la parcelle 336 (benne à verre). Il souhaite savoir si le conseil en est d'accord. Le conseil accepte sous les conditions que le terrain soit remis en état initial et que l'accès à la benne à verre soit assuré.
- Purges : M. PASDELOU informe le conseil qu'il préparera la dernière purge communale le mardi 16 mars avec M. MARTIN.
- Rendement réseau AEP : M. BONNEFONT rappelle que le conseil devra prévoir une prestation d'analyse de la qualité de l'eau sur les CVM (microparticules de chlorure de vinyle monomère) afin de s'assurer que les canalisations anciennes en PVC de Puyrageat et de l'Age-Boireau n'en contiennent pas.
- Qualité de l'eau potable : Les dernières analyses du CD23 datant du 26 février 2021 au corps de garde sont conformes.
- Entretien de la voie de Sibilot : M. PASDELOU explique l'importance d'un entretien régulier de la voie de Sibilot, désormais rénovée par Evolis. En effet, cette analyse a été partagée sur place par MM. BONNEFONT, MARTIN et PASDELOU. Ce dernier propose un entretien mensuel qui serait réalisé par l'agent technique et un assistant tournant parmi les conseillers ou les habitants volontaires. Mme la Maire fait remarquer que pour se faire, il serait nécessaire d'acheter une remorque communale afin de transporter le tout-venant sans faire appel à une entreprise. Cette remorque serait aussi très utile pour récupérer les déchets recyclables des Serres de la Chapelle et pour le ramassage des déchets verts. Le conseil municipal propose de chercher à acquérir une remorque d'occasion. L'agente administrative étudie la possibilité de réaliser cet achat auprès d'un particulier ou d'un concessionnaire d'occasion.
- Peinture et travaux dans la salle de mariage : Afin de profiter au maximum de la DETR accordée pour la rénovation de cette salle, il nous reste 1.473,70 € TTC de crédit de matériaux à acheter. Une liste du matériel a été établie. Les périmètres restant à peindre et à isoler ont été calculés. Les besoins en fournitures doivent encore en être déduits. Le chiffrage par devis devra ensuite être demandé auprès d'une enseigne de matériaux. Aucun élu n'a actuellement de temps à consacrer à ces tâches. Le conseil décide d'attendre le passage des élections pour bénéficier de l'aide de nouveaux élus sur ce dossier.

La date du prochain conseil municipal est proposée pour le **mardi 6 avril 2021 à 18h**.

Mme la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h07.

**Madame la Maire, Béatrice GOMES**

Le 17/03/2021